

L'ECHO LOGIQUE

Le journal de Saint Jean Environnement

N° 28
Septembre 2019



Editorial

Début 2019, le conseil d'administration de l'association s'est renforcé avec 15 membres et une originalité : l'élection de trois co-présidents.

Avec plus de 120 adhérents et des associations partenaires, nous continuerons à défendre votre cadre de vie et la préservation de l'environnement.

Nous remercions Claire Cathala pour son investissement pendant les 5 ans de sa présidence.

Les Co-Présidents de SJE
Bernard Laporte - Aline Perez - Frédéric Tsitsonis

Inventaire du patrimoine

ROQUE-FRAISSE est le nouveau quartier de Saint Jean Védas

Mais le village d'antan, où est-il ?

Comment redécouvrir notre patrimoine ?
Où se cachent les trésors de notre nature ?

L'association a le projet de mieux faire connaître le village à tous les habitants et aux nouveaux venus. Nous démarrons un inventaire du patrimoine de Saint Jean de Védas qui aboutira à la réalisation d'une plaquette. Elle proposera un cheminement sur les traces de nos richesses naturelles et architecturales.



Notre démarche étant participative, n'hésitez pas à nous faire part d'informations, d'anciens documents, de cartes postales, de plans, d'anecdotes, de lieux curieux, d'arbres ou de sites remarquables.

Pour en discuter, participer, contactez-nous :
06 13 37 47 67 - Martine Thomas
06 71 30 07 22 - Michel Maguet

Sommaire

Inventaire du patrimoine	1
L'actu en photo	1
Collectif Ceinture Verte - PLUi	2
Règlement Local Publicité	3
Casse Léro	3
Commission locale de l'eau	3
Pique-nique écologique	3
Les rendez-vous	4

L'actu en Photo

La rénovation de l'avenue Clémenceau est presque achevée. Nous regrettons l'excès de minéralisation et d'imperméabilisation des sols par du béton et du bitume.

Certes les arbres abattus devraient être remplacés, mais il faudra attendre 10 ans ou plus avant de pouvoir profiter de leur ombre. Nous espérons une végétalisation importante contre les îlots de chaleur.



Collectif Ceinture Verte

Depuis 2017 SJE anime le Collectif CEINTURE VERTE, fort d'une douzaine d'associations. L'objectif est la préservation et l'aménagement de vastes espaces agricoles et naturels autour du cœur de la Métropole de Montpellier. Ces espaces constitueront de véritables poumons verts pour les citoyens, des lieux de détente et des réservoirs de biodiversité. Ce seront aussi des zones de réinvestissement agricole et viticole, d'approvisionnement alimentaire en circuits courts, de pratiques agronomiques innovantes et respectueuses du vivant. Elles constituent un potentiel insoupçonné de valorisation économique, sociale et éducatif pour nos enfants.

Il s'agit aussi d'assurer des continuités écologiques au sein de la métropole et de reconquête de la ville par la campagne. Cela suppose une vigilance accrue vis-à-vis d'une urbanisation qui dévore les espaces et artificialise les sols. Notre commune est parmi les plus concernées.

Nos idées rejoignent celles de la Métropole de Montpellier qui veut créer des AFAA(s), Associations Foncières Agricoles. Les propriétaires fonciers des zones Agricoles et Naturelles des communes, seront invités à mettre à disposition leurs parcelles pour des exploitations agroécologiques. C'est un projet fédérateur.

Notre Collectif va plus loin dans ses propositions. Il insiste sur l'importance de l'économie verte périurbaine, ses retombées sociales, la santé, l'environnement. Il faut y consacrer des moyens à la hauteur des enjeux et y affecter de vastes périmètres définitivement préservés de l'urbanisation.

Le Collectif a organisé plusieurs randonnées découvertes des sites à protéger. Il est intervenu dans le cadre de la concertation publique pour l'élaboration du Scot. Une universitaire en urbanisme a travaillé avec nous sur l'élaboration de la cartographie et d'un argumentaire pour démontrer l'importance et l'urgence de notre démarche.

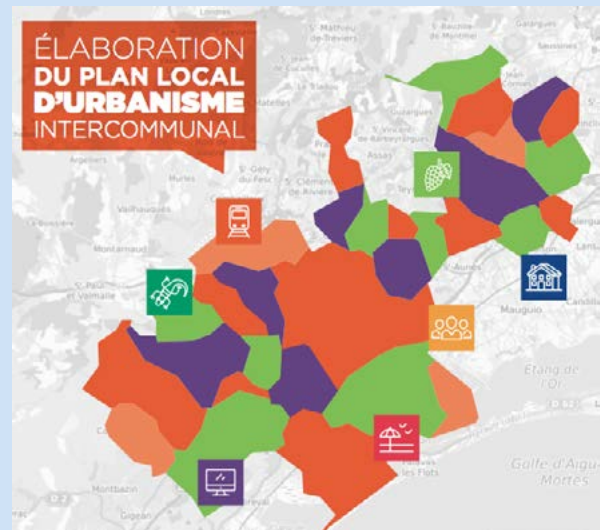


PLUi

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Métropole de Montpellier, avec ses 31 communes, rédige une version commune du PLUi, qui précisera les différents périmètres d'affectation des sols (le zonage), avec pour chacun d'eux les règles de construction et les emplacements réservés pour des futurs ouvrages d'intérêt collectif...

Ce dossier détermine l'avenir de nos bourgs et quartiers. La Métropole a ouvert la concertation sur la partie PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) par des réunions publiques de mai à juillet. Les habitants sont invités à consulter les documents sur le site de la Métropole, <https://www.montpellier3m.fr/pluij>, et à intervenir dans le débat. La partie «état initial de l'environnement» est riche en informations intéressantes.



Le PADD présente une large palette d'objectifs vertueux et ambitieux, sans préciser comment les atteindre, ni à quelle échéance.

L'élaboration du PLUi doit se faire en concertation, la plus large possible, avec les citoyens et associations, très en amont dans le processus de réflexion. Le lancement du PLUi date de novembre 2015. Les grandes lignes du PLUi ont été présentées au public seulement cette année...

Apparemment ce ne sera qu'après les élections municipales de 2020, que le processus reprendra pour la partie opérationnelle du dossier. Il y a fort à parier que les hypothèses de 2015 sur lesquelles est bâti ce dossier, seront revues en profondeur, tant le contexte social, économique et environnemental aura évolué au cours des six dernières années.

Règlement Local Publicité

La métropole de Montpellier est engagée dans le processus d'adoption de son premier RLP intercommunal. Voici les principales dégradations de notre paysage urbain qui nous seront imposées à partir de 2020 :

- En zone résidentielle à Saint Jean de Védas, la publicité murale sur les maisons sera désormais autorisée jusqu'à 2 m² alors que notre règlement local en vigueur l'interdit. Ce sera le cas pour la vingtaine de communes de la périphérie de Montpellier sauf à suivre l'exemple de Lavérune qui, dès 2013, a pris un arrêté d'interdiction.

- Pour les zones artisanales et commerciales, le nouveau règlement cède au lobby des publicitaires pour les grands panneaux sur pieds et s'aligne sur leur norme à 9.6 m². Les dispositifs lumineux actuellement interdits, seront autorisés. De plus, le maire pourra accorder des autorisations pour des panneaux numériques de 8 m². A Paris, ils sont totalement interdits ! Dangereux et très énergivores. Où est l'urgence climatique ?

Une enquête publique sera lancée à l'automne. Soyons prêts à réagir !

Commission Locale de l'Eau

La commune de St Jean de Védas fait partie de la CLE nommée Lez-Mosson-Etangs palavasiens qui compte 43 communes.

SJE est invitée aux réunions de la CLE.

Cette commission élabore, suit et révisé le SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE s'occupe surtout des problématiques suivantes :

- Augmentation des besoins en eau avec une démographie croissante
- Irrigation nécessaire pour les cultivateurs
- Prévention des crues et des inondations
- Maintien ou restauration d'une bonne qualité globale de l'eau

La CLE ne dispose pas de financement propre et n'est pas maître d'ouvrage. Il y a donc eu création d'une structure capable de mettre en œuvre la politique de l'eau définie par le SAGE. Cette structure s'appelle le SYBLE, Syndicat du Bassin du Lez. Par exemple, le SYBLE a organisé l'entretien de la Mosson en 2019 à St Jean de Védas.

Casse Léro

La casse Léro «installée» en bordure de la Mosson en zone inondable rouge en toute illégalité depuis... trop longtemps est une préoccupation de SJE depuis 1985.

Cette entreprise a obtenu l'autorisation de créer un nouvel établissement à Cournonsec à condition de fermer le site de Saint de Védas. Malgré nos interventions auprès des services compétents, la situation n'évolue pas. Le site est toujours en activité et constitue toujours un obstacle majeur à la libre circulation des eaux de la Mosson, avec des risques sérieux de pollution des sols et du cours d'eau. En 2014, nous déposons plainte à la gendarmerie.

En 2019, avec un dossier de photos actualisé montrant aucun signe de libération des lieux, le tribunal correctionnel condamne les propriétaires à évacuer le site et à restituer les sols à leur état naturel, ceci dans un délai de 6 mois avec une astreinte et une amende. Notre satisfaction est de courte durée car les prévenus ont fait appel du jugement... La situation risque donc de perdurer encore de nombreuses années !

Tout ceci encourage hélas, l'extension sur des parcelles voisines, d'occupations peu compatibles avec les risques d'inondation, et la haute qualité environnementale de ces espaces bordant la Mosson.

Pique-nique écologique

Dimanche matin 19 mai 2019, nous nous sommes retrouvés une vingtaine de védasiens pour visiter «les jardins de la Capoulière». Après avoir échangé avec les jardiniers, nous avons traversé des espaces modelés par des engins de chantier pour atteindre la colline recouverte de vignes. Un point de vue panoramique se découpait entre logements collectifs et nature encore préservée, mais pour combien de temps !!!



Projection de film

Mardi 19 novembre 2019, à 20H30, Saint Jean Environnement s'est associé à la médiathèque Jules Verne pour proposer le film de François Xavier Drouet, «**le temps des forêts**».

L'auteur nous invite à un voyage au cœur de la sylviculture industrielle et interroge les alternatives entre champs d'arbres artificiels et espace naturel vivant. Le film pose la question des grands enjeux de la forêt française dont l'exploitation économique prend le pas sur la biodiversité.



Panier Bio

SJE organise tous les jeudis soir à 18h15, à la salle Vendémiaire, 38 rue du Pradet, une distribution de paniers bio (légumes, fruits et pain), préalablement commandés sur le site du fournisseur : les Jardins de Bentenac à Mauguio.

Pour toute information complémentaire, envoyez un mail à sjean.env@gmail.com ou joindre Michel au 06 71 30 07 22.

Les rendez-vous

dimanche 1 septembre de 10h à 16h

Forum des associations
au parc du Terral - St Jean de Védas

du 29 août au 7 octobre

Mois de l'Agroécologie (60 évènements)
<https://bocal.montpellier3m.fr>

vendredi 6 septembre à 18h

nous voulons des coquelicots
Rassemblement place de l'Endurant

vendredi 13 septembre à 17h30

Manifestation contre le projet Oxyane
devant le magasin Décathlon à Odysseum

samedi 21 septembre

Marche pour le climat à Montpellier

dimanche 22 septembre

Journée mondiale du nettoyage de notre planète
Nettoyage de la Mosson
RDV au parking des arènes

mardi 19 novembre à 20h30

projection du film « le temps des forêts »
à la médiathèque Jules Verne

Marche pour le climat

La marche pour le climat est un mouvement citoyen apolitique d'aspiration écologique, soutenu par des associations et des collectifs.

Elle démarre en 2015 dans différents pays occidentaux pour lutter contre le dérèglement climatique. Ces Marches se sont déroulées dans plus de 200 villes de France et notamment à Montpellier.

En mars 2019, une journée internationale de mobilisation contre le réchauffement climatique est intitulée «la marche du siècle».

Saint Jean Environnement soutient localement les collectifs qui initient ces marches. Nous espérons que beaucoup de védasiens participeront à la prochaine marche à Montpellier **samedi 21 septembre 2019**.

- le matin: Convergence cycliste depuis toutes les communes de la Métropole vers le terrain d'Oxyane à Saint Clément de Rivière puis vélorution en direction de Montpellier centre.

- à midi : repas

- après midi :
marche pour le climat



Nous voulons des coquelicots

Créée en septembre 2018, l'association « **nous voulons des coquelicots** » est un appel à la résistance pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Chaque premier vendredi du mois, ce mouvement citoyen propose des rassemblements dans les villes et fait signer l'appel.

A ce jour, plus de 800 000 personnes ont signé.

SJE relaie cette initiative depuis juin et nous espérons rencontrer les védasiens.

Vendredi 6 septembre à 18h
sur la place de l'Endurant.



Journal d'information de St Jean Environnement
Site internet : www.st-jean-environnement.fr
Mail: sjean.env@gmail.com - Tel: 06 18 75 09 02